

ommunauté ! Il m'arrive parfois de voir poindre un sourire moqueur sur le visage de mon interlocuteur - ou de mon interlocutrice - quand je leur

dis que je me rends à la Communauté.

C'est que, pour le commun des mortels, communauté évoque encore une société religieuse soumise à une règle commune... d'où le sourire. Et pourtant, consultez votre petit Larousse, communauté est un mot noble et riche de sens....; à la déjà ancienne communauté urbaine, le législateur n'a-t-il pas ajouté récemment communauté d'agglomération et communauté de communes?

Ces dernières ont succédé aux Districts esseulés dans le dictionnaire alors que Communauté peut profiter de la grande famille des dérivés de commun et en particulier de l'adjectif communautaire.

Ainsi, nous sommes des élus communautaires, nous siégeons en Conseil Communautaire, la voirie peut être communautaire, une réalisation doit être d'intérêt communautaire et la Communauté dispose évidemment d'un budget communautaire.

Mais la Communauté ne serait pas performante - terme très actuel - si elle n'était animée par ce qui est vital pour elle : l'esprit communautaire. Faire cohabiter l'esprit communal et l'intérêt communal pour lequel nous avons été élus en 2001 n'est pas chose aisée.

Pourtant force est de constater et de s'en réjouir - que la confrontation aux difficultés qu'engendre l'exercice des compétences transférées fait progresser chez vos élus communautaires un équilibre appréciable entre le "communal" et le "communautaire". Equilibre, complémentarité, indissociabilité qu'il faut préserver.

Qu'advient-il de l'intercommunalité dans tout cela ? en particulier de la réunion en une seule des deux Communautés - les Deux Rives et Val d'Amboise - qui fractionnent de manière incohérente et irraisonnable notre territoire. Certes, les progrès sont lents, mais les réunions de travail en commun sur des sujets tels que les problèmes liés à la petite enfance, l'adoption, pour des raisons financières de la compétence OM (Ordures Ménagères), la réflexion sur ce que pourrait être le transfert ou la prise de compétence des équipements piscines ne peuvent qu'avoir des effets bénéfiques pour un rapprochement espéré.



Pierre Bordier, Président

Puri Brown

# Sommaire

Val d'Amboise	
au fil des Conseils	p.



Dossier spécial "Paroles d'entreprises" ..... p.4



**Réalisations communautaires** ......p.7



#### Suppléments:

A la découverte de nos communes Cangey et Pocé-sur-Cisse

Budgets 2004 / Agenda



# Val d'Amboise : au fil des conseils

Cette rubrique vous présente les principaux sujets traités au cours des Conseils.



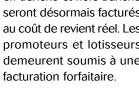
#### Conseil du 18 décembre :

#### Assainissement -Actualisation des tarifs...

... DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU COLLECTIF:

Pour les particuliers, les branchements

en tranche et hors tranche seront désormais facturés au coût de revient réel. Les promoteurs et lotisseurs demeurent soumis à une





Le réseau de collecte ne cesse de s'étendre ; pour réaliser les investissements indispensables au respect de la réglementation et du schéma directeur d'assainissement, le taux de la redevance 2004 est fixé à 1,784 €/m³

d'eau potable consommée.

Le rapport annuel sur "le prix et la qualité du service de l'assainissement" est consultable dans les neuf mairies de la Communauté de Communes.

La ville d'Amboise ayant modifié sa représentation au sein du Conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise, de nouveaux délégués communautaires sont désignés pour siéger :

AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRA-TION DE L'OFFICE DE TOURISME VAL D'AMBOISE : Cosette Cadiot, René Carreterro, Isabelle Gaudron, Louis Guingnier, Dany Tournier, Christian Verseil.

AU SEIN DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE D'AMBOISE : Louis Guingnier et Dany Tournier (délégués titulaires), Cosette Cadiot et Daniel Duran (délégués suppléants).

Le Conseil vote l'acquisition d'un bâtiment à usage industriel et de bureaux sur la ZA de la Boitardière (2 680 m² d'ateliers et 835 m² de bureaux), pour répondre aux besoins locatifs. Ce bâtiment est divisible en lots selon les demandes.

Pour installer le centre d'exploitation du Service Territorial d'Aménagement Nord Est (ex DDE), Val d'Amboise vend au Conseil Général un terrain de 12 000 m² sur la Boitardière, rue de la Musse.





## RAPPEL:

- le compte rendu des séances du **Conseil Communautaire est** affiché dans chacune de vos mairies;
- le Conseil siège au centre socio-culturel de Nazelles-Négron (avenue des Courvoyeurs), les séances sont publiques.
- Le prochain Conseil se tiendra le jeudi 13 mai 2004, à 18h00. L'ordre du jour sera affiché dans vos communes, et diffusé dans votre quotidien local.



#### Conseil du 29 janvier :

#### Le débat d'orientation budgétaire a dégagé les principaux projets communautaires.

L'accent est mis sur l'économie : création de la ZAC Saint-Maurice, extension de la Zone d'Activité de la Boitardière (cf. la lettre Val d'Amboise n°3, mars 2004), soutien aux commerces.

Un programme pluriannuel d'entretien des voiries communautaires est établi. L'extension de la crèche est prévue pour les enfants.

Le réseau d'assainissement collectif de Noizay va être géré par la Communauté de Communes Val d'Amboise. Les Noizéens raccordés au réseau verront leur facture d'eau diminuer de 0,92 €/m³.

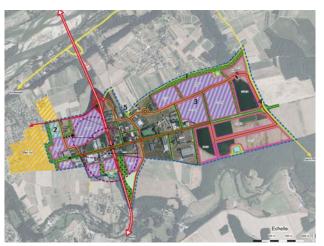
Une étude dirigée par le S A T E S E permettra de faire un diagnostic de toutes



les installations d'assainissement individuel sur la Communauté de Communes (1 440 fovers).

Les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif

doivent être contrôlés par les techniciens de Val d'Amboise "tranchée ouverte", avant autorisation de rejet des eaux usées. Si ce contrôle ne peut être effectué, le passage d'une caméra vidéo sera facturé au pétitionnaire.



Extension de la Zone d'Activité de la Boitardière



Création de la ZAC Saint-Maurice

#### Conseil du 25 mars:

Le taux de la Taxe Professionnelle Unique sur Val d'Amboise demeure stable à 11,50 %. Il est rappelé que les entreprises déjà installées sur Val d'Amboise sont soumises au mécanisme de lissage des taux qui s'étalera jusqu'en 2011.

#### Le Conseil alloue aux associations

#### EN MATIÈRE CULTURELLE:

- 60 €/discipline/élève de Val d'Amboise/trimestre pour les écoles de musique de Limeray, Nazelles-Négron, Pontlevoy, Reugny et Vernou ;
- 88 700 € pour l'école de musique d'Amboise ;
- 1 000 € pour la mise en place de classes d'orchestre.

#### EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE :

- 3 800 € à l'Association des Commerçants d'Amboise et de sa Région pour le lancement d'une carte de fidélité intercommunale;
- 380 € à la Mission Locale pour l'orga-

nisation des 3<sup>ième</sup> Rencontres Métiers-Formations d'Amboise.

# Acquisitions immobilières en Zones d'Activité:

- SUR LA BOITARDIÈRE, acquisition d'une maison d'habitation située dans le périmètre Z2 de la société Arch (275 000 €). Cette réserve foncière se trouve à proximité de l'éventuel échangeur à construire pour une meilleure desserte de la Zone.
- SUR LA ZONE SAINT-MAURICE, acquisition d'une maison d'habitation à proximité du passage sous la voie ferrée pour un montant de 206 000 €. Cette opération est réalisée dans le cadre de la réhabilitation de cette Zone d'Activité.

#### L'entreprise de Maçonnerie Mickaël Marchand a été créée en 1999. En

constant développement, forte aujourd'hui de 8 emplois (plus 2 apprentis et le gérant), elle projette de s'installer sur la Zone d'Activité de la Boitardière en construisant un bâtiment (bureaux + stockage) de 800 m². Cette opération, d'un budget global de 300 000 €, doit conduire en 3 ans à la création de 3 emplois temps plein. Val d'Amboise a décidé d'apporter une aide au crédit-bail d'un montant de 22 875 €.

A l'étroit au pied du château d'Amboise, l'entreprise de plomberie - chauffage - électricité TLE (ex entreprise Guillot) va s'installer sur la Boitardière. Ce déménagement permettra à l'entreprise de poursuivre son développement et de procéder à la création de 2 nouveaux emplois temps plein. Le Conseil a approuvé la vente d'un terrain d'environ 3 000 m² chemin du Roi, ainsi qu'une aide au crédit-bail d'un montant maximal de 22 875 €.

# Ventes de terrains Zone d'Activité de la Boitadière :

- 4 700 m² au groupe Bleu Blanc, spécialisé dans la location de matériels de travaux publics à des professionnels;
- 1 900 m² environ à Monsieur Foulon, en vu de créer un garage automobile.



# "Paroles d'entreprises"

#### **CBLS-Beaufort**

#### Les Poujeaux - Nazelles-Négron

#### Historique et parcours de création de la société CBLS-BEAUFORT

CBLS - BEAUFORT a été constituée en novembre 2001 pour reprendre C.E.B.A (fondée par André Cavaletto en 1987). La première année a été consacrée à restructurer la société en revoyant la politique d'achats, les modes et coûts de fabrication, et en mettant en place des outils de contrôle de qualité.



La deuxième année a vu le début du développement de nouveaux produits tels que sacs et cabas en toile et cuir. L'amélioration du niveau de qualité commande après commande a permis à l'entreprise d'accéder progressivement aux clients du marché du luxe. En ce début de troisième année, les

efforts ont plus particulièrement été orientés vers la formation permanente interne de l'ensemble du personnel, et la réalisation de multiples prototypes pour les principaux acteurs du marché du luxe, seul segment de marché justifiant encore une production en France, dans notre secteur d'activité. Par ailleurs, notre propre collection, complètement refondue, bénéficie d'un succès d'estime plus qu'encourageant, puisque nos ventes directes progressent de façon constante depuis leur mise en place.

Au cours du dernier trimestre 2003, ce travail de fond de l'entreprise a été récompensé à deux reprises : par Monsieur Dutreil, secrétaire d'Etat aux PME (prix "pour mieux entreprendre" remis à trois lauréats du département) ; en tant que lauréate du concours "Graine de Talent" organisé par la Chambre de Métiers d'Indre-et-Loire.

2004 devrait voir l'accroissement d'au moins 50% de nos parts de marché tant auprès de nos "clients marques" que de nos revendeurs, en fonction du dynamisme de la reprise économique. En effet, trois importants contrats remportés depuis la fin 2003 avec des leaders de l'industrie du luxe, ont nécessité l'embauche, pour l'instant temporaire, d'une douzaine de personnes, soit l'équivalent de dix personnes à temps plein.

Une partie de ces personnes, formées par nos soins au *cousu main*, travaille à domicile.

Pour consolider ce développement, il est nécessaire d'investir : dans de nouveaux outils ; toujours plus dans

la formation afin de progresser en savoir-faire; à moyen terme, dans de nouveaux locaux qui nous permettront d'augmenter nos capacités de production, d'améliorer nos conditions de travail et l'accueil de nos donneurs d'ordre, et enfin de déve-

lopper nos ventes à l'usine qui génèrent un complément de chiffre d'affaires très significatif.

En effet, le taux de fréquentation augmente de façon importante d'une vente à l'autre (chaque 1er samedi de juillet et de



**décembre**) en même temps que notre voisin Lestra Sport.

Environ deux mille personnes sont venues bénéficier des prix exceptionnels pratiqués lors de la dernière édition.

# Renseignements complémentaires

Activité : l'entreprise emploie actuellement 24 salariés, dont 10 à domicile. Le Chiffre d'Affaires en 2004 devrait avoisiner 1M€. CBLS exporte à ce jour directement environ 5 % de sa production ; on peut néanmoins estimer que ses donneurs d'ordres en exportent environ 30 %.

Initialement, la fabrication de ceintures représentait la totalité de l'activité ; aujourd'hui, elle ne représente (en pourcentage) que 50 % de celleci, l'activité s'étant diversifiée vers la fabrication d'articles de maroquinerie (sacs et différents accessoires).

Type de clientèle : maroquiniers détaillants, marques de maroquinerie, créateurs et maison de couture.

#### **Ets Dumas**

#### Noizay

Suite à la décentralisation, M. Georges Dumas, fondateur de la société, a quitté la région parisienne en 1968 pour venir installer ses ateliers dans la Zone d'Activité de Noizay. L'actuel PDG, M. Pascal Plombin, préside aux destinées des Ets Dumas depuis 1985. Dumas s.a est une entreprise de soufflage de verre de 18 personnes générant un Chiffre d'Affaires de 1,1 M€. L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de verrerie et de matériel pour les laboratoires. Divers appareils, qui vont du simple tube à essai jusqu'à l'appareil à distiller ultra sophistiqué, en passant par le tube laser et le thermomètre, sont fabriqués dans les ateliers par des professionnels qui mettent en œuvre leurs compétences dans des métiers variés : le soufflage du verre, le rodage, le lestage, la gravure, la thermométrie.

La matière première est constituée par des tubes de verre de différents diamètres (de 4 mm à 250 mm) que les souffleurs transforment par la coupe, l'étirage, la soudure, le soufflage. La fonte du verre s'effectue à l'aide de chalumeaux fonctionnant au gaz et à l'oxygène.

Recruter des professionnels dans un métier aussi peu répandu que le souf-flage de verre est un problème majeur pour l'entreprise qui, pour compenser, a mis en place une politique de formation en interne.

L'activité couvre des domaines multiples tels que :

- l'agro-alimentaire, et plus spécialement la laiterie et l'œnologie,
- l'industrie,
- l'enseignement et la recherche,
- le médical et le paramédical,
- la décoration.

Le secteur laitier qui représente 40 % du C.A. est commercialisé par des distributeurs spécialisés, leaders dans l'agro-alimentaire. Les autres secteurs de production sont diffusés à la fois par des distributeurs répartis au niveau national mais aussi par une distribution directe au niveau local. L'activité à l'ex-

port représente 3 % du C.A et se dirige principalement vers l'Espagne, le Maroc, l'Angleterre et le Canada.

#### Des projets pour l'avenir?

Bien sûr, l'entreprise en a : Le repositionnement dans l'œnologie par l'intermédiaire de "BTB", filiale à 100% de Dumas ; l'accroissement de la

part export ; la participation aux salons professionnels.



Ces projets passent par une phase d'agrandissement des locaux et de l'entreprise, soumise aux contraintes liées à la zone inondable.

## **Outillage Progress**

Les Sables - Nazelles-Négron



La société Outillage Progress a été rachetée par Michel Brédif en mars 2001.

#### Quelques chiffres clés:

Nombre de salariés : 48 ; Chiffre d'affaires 2003 : 3,1 M€.

#### Notre activité:

Notre société est spécialisée dans la fonderie sous pression des alliages de zinc (zamak). Le principe de production est le suivant : ce métal non ferreux nommé "zamak" est porté en fusion à 420°C, puis injecté dans des moules à l'aide d'une presse à injection hydraulique.

En interne, les activités de l'entreprise sont les suivantes : fonderie (injection du zamak), ébavurage (polissage des pièces à l'aide d'abrasifs), et usinage (reprise des pièces).

Nous sous-traitons d'autres opérations, également nécessaires à notre activité auprès de moulistes (réalisation des outillages : moules et empreintes), ou pour le traitement de surfaces (finition des pièces en nickelage, laitonnage, chromatation, ...).

#### Nos marchés:

Nous réalisons les 2/3 de notre activité comme sous-traitant industriel pour les grands groupes dans de nombreux domaines : marchés de l'air, eau, gaz, transport, hydraulique, électricité... Dans ce domaine, le développement d'Outillage Progress passe avant tout par la production de pièces techniques, en petite et moyenne séries.



Nos produits propres représentent 1/3 de notre activité ; il s'agit d'articles de quincaillerie haut de gamme. Ces différents articles sont achetés par des grossistes en quincaillerie. Notre développement passe ici par l'innovation technique apportée à ces produits.

Depuis mars 2003, l'acquisition d'une nouvelle activité nous permet d'être présent sur le marché des têtes de bouchons de Cognac et d'Armagnac en zamak.

#### **Export:**

Nous réalisons 20% de notre chiffre d'affaires à l'export. Ce marché

représente de grandes perspectives d'avenir pour le développement de notre entreprise. Les régions concernées sont : l'Europe, le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

# Nos projets immobiliers:

Ils consistent en l'acquisition d'un nouveau site industriel de 1 300 m² ainsi que l'extension de 1 200 m² de notre usine actuelle.

En terme de positionnement sur le marché, Outillage Progress ambition-

ne de devenir un acteur incontournable de la fonderie zamak pour la pièce hautement technique, en poursuivant le développement de son activité par une croissance de l'ordre de 15% par an.

#### **Yvelinox**

#### La Boitardière - Amboise-Chargé



Fondée en 1994, la société Yvelinox implantée à l'origine dans les Yvelines, a délocalisé son unité de production en Indre-et-Loire en août 1995. L'effectif de la société était alors de 18 personnes.

La vocation de la société est de fabriquer du matériel inox spécial et sur mesure pour les cuisines professionnelles. Le matériel est distribué par des installateurs revendeurs et la grande distribution : le groupe Agapes (Auchan, Pizza Paï), le groupe Métro (son principal client), etc. Son activité de tôlerie peinte l'a amené à travailler avec la société

Sepra pour laquelle yvelinox réalise des habillages de magasins tels que les Relais H.

L'année 2001 voit les projets de la société yvelinox se concrétiser par la construction d'un nouvel atelier d'envi-

ron 2 000 m². Cette opération était la réponse indispensable au manque de place dû à l'accroissement de son activité; elle permet à la société de répondre aux attentes de ses clients. En constante évolution, l'entreprise s'est dotée d'une poinconneuse à

En constante evolution, l'entreprise s'est dotée d'une poinçonneuse à commande numérique pour faire face à la concurrence.

L'année 2003 est marquée par un investissement de plus de 480 000 € pour l'acquisition d'une machine à découpe laser automatisée.

En 2004, ce nouvel équipement doit ouvrir des perspectives d'évolution sur un marché nouveau pour la société : celui de la sous-traitance. En effet,

> la machine à découpe laser, outre l'inox, peut travailler d'autres matières telles que l'acier ou le plexi, et offrir ainsi aux entreprises de la région un service de qualité.

L'effectif global de la société est aujourd'hui de 32 per-

sonnes, dont 4 en région parisienne, dans un établissement secondaire situé dans les Yvelines. Le Chiffre d'Affaires de l'entreprise a dépassé l'an dernier 2,8 M€.

Cette entreprise familiale est dirigée depuis l'origine par yves Fournier.

# Construction d'un bâtiment de stockage

pour la société Arch









La Communauté de Communes a terminé l'édification d'un bâtiment de 216 m², destiné à être loué à la société Arch Water Products France. Le coût de cette réalisation est de 215 000 € HT. financé à hauteur de 25 % par la Dotation de Développement Rural (Etat), le solde par la Communauté de Communes.

Cette construction est le fruit d'une collaboration exemplaire entre Val d'Amboise, les communes d'Amboise, Chargé et Saint-Règle, les services de l'Etat (la Préfecture, la Drire - Direction Régionale de l'Industrie, de la

Recherche et de l'Environnement -, la DDE - Direction Départementale de l'Equipement -), et l'entreprise.

#### Quelles sont les incidences de la présence d'Arch sur la Boitardière?

Parmi les produits stockés par Arch, deux sont classés potentiellement dangereux pour la santé et/ou l'environnement : l'hypochlorite de calcium (site 1) et le dichloroisocyanurate de sodium (site 2); ces produits induisent le "classement Séveso" de l'entreprise Arch.



Dans le plan d'occupation des sols d'Amboise (20 octobre 2000), une partie des terrains de la Zone d'Activité de la Boitardière était soumise à des restrictions en termes d'urbanisme: les constructions ou extensions n'étaient autorisées que sous conditions, de manière à ne pas entraîner une augmentation de la population exposée au risque.

Dans le cadre de la révision quinquennale de son étude de dangers, Arch a communiqué de nouveaux résultats. Ces derniers, combinés à une circulaire ministérielle beaucoup plus draconienne suite aux événements de Toulouse, ont abouti à la détermination de nouveaux périmètres. Si la nature des restrictions d'urbanisme n'était pas modifiée, l'extension du périmètre touché par ces restrictions gelait dans les faits tout projet de développement d'habitation ou d'entreprise sur un vaste secteur.

#### Comment les périmètres sont-ils déterminés?

La délimitation des périmètres dépend de la nature des produits stockés, de la quantité de produits et de leur mode de stockage d'une part ; et de la réglementation en cours.

Val d'Amboise et Arch ont engagé conjointement une réflexion. Il est apparu évident qu'une action ne pouvait être menée que sur la quantité et le mode de stockage des produits.

#### L'entreprise Arch Water Products france se présente

La Société AWPF basée à Amboise est une filiale du groupe américain Arch Chemicals Inc., société de chimie fine bénéficiant de positions de leadership sur des secteurs clé dans le monde, notamment celui du traitement de l'eau. Dans ce secteur d'activité, AWPF intervient en tant que plate-forme de distribution de produits de traitement des eaux de piscines et de potabilisation sur l'ensemble de l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient.

La gamme des produits de traitement de piscine commercialisée par AWPF comprend des correcteurs de PH, des floculants, des nettoyants et des désinfectants à base, notamment, de produits chlorés, vendus sous forme de poudre, granulés, tablettes ou liquides. Outre ces produits chimiques, AWPF distribue une gamme complète de matériels et accessoires pour l'entretien des piscines résidentielles et commerciales.

Aucun traitement industriel ni aucune réaction chimique n'est réalisé sur le site. Les produits reçus sont simplement re-mélangés, puis pastillés dans certains cas, conditionnés et stockés avant expédition chez les clients. La principale précaution à prendre est d'éviter le mélange de produits incompatibles. Pour ce faire, la société a mis en œuvre une gestion très rigoureuse des conditions de stockage et des procédures de manipulation de ces produits ; mesures renforcées par un programme de formation permanente de l'ensemble du personnel.

Les conséquences environnementales d'un éventuel accident sont de deux ordres :

la première, liée au risque de mélanges fortuits de produits incompatibles provoquant une inflammation, est le rejet de gaz dans

- la seconde est le déversement accidentel de produits liquides ou de l'eau d'extinction d'un éventuel incendie.

Pour ces raisons, AWPF gère de manière très stricte l'ensemble de ses déchets, d'une part par la mise en œuvre des moyens de préventions et de protection qui s'imposent (bacs de rétention pour les liquides avec bassins de rétention sur chacun des sites) et d'autre part en faisant appel de manière systématique à des sociétés spécialisées et certifiées pour l'élimination des déchets industriels.

# Val d'Amboise : Réalisation communautaire

# Pourquoi les périmètres ont-ils été réduits?

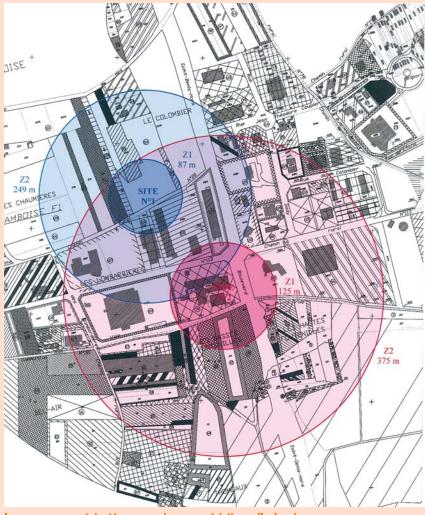
- Arch a réduit à 120 tonnes la quantité maximale d'hypochlorite stockée sur le site;
- Val d'Amboise a édifié un bâtiment afin d'améliorer le mode de stockage. Il se compose de deux parties, dans lesquelles sont aménagées des cellules d'une contenance maximale de 1,6 tonnes de produit chacune (chaque cellule est isolée par des murs coupe feu).

Ainsi le calcul des périmètres se base désormais sur les scénarii retenus de décomposition de 1,6 tonnes d'hypochlorite de calcium (produit à durée de décomposition lente) et d'1 tonne de dichloroisocyanurate de sodium.

Les directives préfectorales en matière d'urbanisation à l'intérieur du périmètre demeurent. Il est demandé aux collectivités d'interdire toute extension ou modification de l'existant ayant pour conséquence l'augmentation du nombre de personnes exposées au risque. En revanche, des aménagements d'entreprises existantes (salles de réunions, restaurant interne à l'entreprise, locaux de stockage de matériaux non dangereux) ne sont pas interdits.

Sur les terrains ainsi gelés, des équipements publics du type bassin de rétention sont autorisés, pour rationaliser l'occupation de l'espace et éviter ainsi le développement de friches.





Les nouveaux périmètres soumis aux restrictions d'urbanisme

#### Une solution définitive?

Tout a été mis en œuvre de part et d'autre pour trouver une solution satisfaisante pour l'ensemble des parties, intégrant au mieux les intérêts de chacun. Cependant, les périmètres ainsi obtenus sont susceptibles d'évoluer dans le temps pour les raisons suivantes :

- révision quinquennale de l'étude de dangers :
- modification de la règlementation.

#### Que faire en cas d'accident?

Arch est tenu d'informer les riverains sur la conduite à tenir en cas d'incident. - Un document écrit est en préparation ; il sera diffusé dans le courant du deuxième semestre à l'ensemble des personnes concernées (périmètre particulier d'intervention).

- Une Commission Locale d'Information et de Concertation a été constituée, sous la présidence du préfet d'Indre-et-Loire ; elle est composée des membres suivants : exploitant et salariés de l'entreprise ; collectivités locales ; associations ; administrations. Son objectif est l'information et la concertation des différents acteurs sur les risques technologiques, les moyens de les prévenir et de les réduire, les programmes d'action et d'information des populations en cas d'accident.

Les communes élaborent un document (DICRIM : Document d'Information Communal des Risques d'Incidents Majeurs) qui sera diffusé auprès des habitants.

